

DEC161029DR12

Décision portant cessation de fonctions de M. Stéphane RENAULT, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7269 intitulée Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique (LAMPEA)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC122100DR12 du 11 juillet 2012 portant nomination de M. Stéphane RENAULT aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M Stéphane RENAULT, dans l'unité du CNRS n° UMR7269, à compter du 1^{er} mai 2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Aix-en-Provence, le 30 mai 2016
Le directeur de l'unité
Jean-Pierre BRACCO

Visa du délégué régional du CNRS
Younis HERMES

Visa du chef du Président d'Aix-Marseille Université
Yvon BERLAND